

Treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar: 22-29 octobre 2018

La 13^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides (CdP13) s'est ouverte le lundi 22 octobre 2018 à Dubaï, Emirats arabes unis, sur le thème «Des zones humides pour un avenir urbain durable». La CdP13 fournira l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides; de partager connaissances et expériences intéressant les questions techniques; et de planifier pour le prochain triennat. La CdP a été précédée par la 55^e réunion du Comité permanent de Ramsar et les réunions régionales, tenues le 21 octobre 2018.

Les attentes pour cette réunion

La CdP13 abordera un certain nombre de mesures administratives, y compris le budget, ainsi que 26 projets de résolutions. Les principales questions qui y seraient abordées porteraient sur:

- Des approches visant à améliorer la gouvernance de la Convention;
- Des directives concernant la détermination de sites pour la régulation de la lutte contre le changement climatique mondial, y compris le rôle des communautés locales;
- Le rôle de la Convention par rapport aux initiatives régionales;
- L'avancement du plan stratégique au titre de la période 2016-2024; et
- Le rôle des zones humides urbaines, y compris la mise en œuvre de l'Accréditation des zones humides urbaines de Ramsar.

A noter que cette réunion est la première pour la Secrétaire générale adjointe de la CdP, Martha Rojas Urrego.

Les origines de la convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) a été signée à Ramsar (Iran) le 2 février 1971 et est entrée en vigueur le 21 décembre 1975. La Convention fournit un cadre pour l'action nationale et la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Portant à l'origine sur la conservation et l'utilisation rationnelle de l'habitat des oiseaux d'eau, la Convention devait ensuite élargir son champ d'application en reconnaissant l'importance des zones humides en tant qu'écosystèmes contribuant à la conservation de la biodiversité et au bien-être humain. Les zones humides couvrent environ 6% de la surface terrestre de la planète et contribuent de manière significative à l'économie mondiale en termes d'approvisionnement en eau, de pêche, d'agriculture, de foresterie et de tourisme. La Convention compte actuellement 170 Parties. Un total de 2 326 sites de zones humides, couvrant près de 250 millions d'hectares, se trouve aujourd'hui dans la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Les Parties à la Convention s'engagent à:

- Désigner au moins un site répondant aux critères permettant l'inscription sur la Liste de Ramsar et garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site reconnu;
- Intégrer la Conservation des zones humides dans la planification nationale de l'utilisation des terres en vue de promouvoir l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides situées sur leur territoire;
- Créer des réserves naturelles de zones humides et promouvoir la formation en matière de recherche et de gestion; et

- Consulter d'autres Parties quant à la mise en œuvre de la Convention, en particulier pour ce qui concerne les zones humides transfrontalières, les systèmes aquatiques partagés, les espèces partagées et les projets de développement relatifs aux zones humides.

Les Parties contractantes se réunissent tous les trois ans. Outre la Conférence des Parties, les travaux de la Convention sont appuyés par un Comité permanent (SC), un Groupe d'étude scientifique et technique (GEST) et le Bureau de Ramsar, qui assume les fonctions de secrétariat.

Les Principaux tournants

La Conférence des Parties s'est réunie 12 fois depuis 1980. Des CdP extraordinaires ont été tenues en 1982 et 1987. La CdP de Ramsar (décembre 1982) a établi le Protocole de Paris pour amender la Convention et en a adopté une version officielle en six langues. La Conférence d'experts de Ramsar (mai-juin 1987) a adopté les amendements de Regina, qui définissaient les pouvoirs de la CdP, a créé le CP et le Bureau Ramsar (Secrétariat) et a établi un budget.

La CdP6 (mars 1996) a adopté le premier Plan stratégique de Ramsar pour le quinquennat 1997-2002.

La CdP7 (mai 1999) a articulé les «trois piliers» de l'action: utilisation rationnelle des zones humides; désignation et gestion des sites Ramsar; et coopération internationale. La CdP7 a également confirmé BirdLife International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Wetlands International et le Fonds mondial pour la nature en tant qu'institutions internationales partenaires de la Convention.

La CdP8 (novembre 2002) s'est concentrée sur le rôle des zones humides dans l'approvisionnement en eau, ainsi que sur les aspects culturels et les moyens de subsistance qui s'y rapportent. Les délégués ont approuvé le plan de travail de la Convention pour la période 2003-2005 et le plan stratégique pour l'exercice quinquennal 2003-2008.

La CdP9 (novembre 2005) a adopté le plan de travail de la Convention pour la période triennale 2006-2008 et a révisé son plan stratégique pour 2003-2008. Un dialogue ministériel non officiel a adopté la Déclaration de Kampala, qui souligne le rôle de la Convention dans la lutte contre la perte et la dégradation continues des écosystèmes de zones humides.

La CdP10 (novembre 2008) a adopté le Plan stratégique de la Convention pour 2009-2015. Les délégués y ont également adopté des résolutions sur le thème Zones humides et changement climatique, ainsi que sur celui de Zones humides et biocarburants.

La CdP12 (juin 2015) s'est réunie sur le thème «Des zones humides pour notre avenir». La CdP12 a adopté, par consensus, 16 résolutions portant notamment sur: le Plan stratégique 2016-2024; un nouveau cadre pour la fourniture des avis scientifiques et techniques et des directives concernant la Convention; les tourbières; la réduction des risques de catastrophe; et l'accréditation de zones humides urbaines à la Convention de Ramsar.

Faits marquants des périodes intersessions

Le Comité permanent: Le CP s'est réuni six fois depuis la CdP12. La CP50 (juin 2015) s'est réunie immédiatement après la CdP12 et a décidé, entre autres, de diriger ou de créer des groupes de travail sur: la mobilisation des ressources et les Cadre et Plan de partenariat; la mise en œuvre du programme de la Convention de Ramsar en matière de communication, de renforcement des capacités, d'éducation, de participation et de sensibilisation (CEPS); et l'amélioration des instruments de gestion disponibles entre l'UICN, le CP et le Secrétaire général. La CP51 (novembre 2015) a mis en place un Groupe de travail sur les implications

des nouvelles directives opérationnelles proposées pour 2016-2018 concernant les initiatives régionales. La CP52 (juillet 2016) a choisi Martha Rojas Urrego comme nouvelle Secrétaire générale, a approuvé le plan de travail du Secrétariat, ainsi que le plan d'action CESP; a approuvé quatre nouvelles initiatives régionales de Ramsar; et a adopté les Cadre et Plan de travail pour la mobilisation des ressources. La CP53 (mai-juin 2017) a décidé d'examiner l'efficacité de la gouvernance de la Convention afin, notamment, d'accroître la participation et la représentation des Parties; et a chargé le Secrétariat de procéder à un examen de tous les accords de coopération actuels et proposés. La CP54 (avril 2018) s'est penchée sur des projets de résolution pour examen à la CdP13. La CP55 (octobre 2018) a examiné, entre autres: les derniers préparatifs de la CdP13; l'incidence financière des projets de résolution; les questions financières et budgétaires; et le statut juridique des initiatives régionales de Ramsar.

Le Groupe d'étude scientifique et technique: Le GEST s'est réuni deux fois depuis la CdP12. Les actions comprenaient l'élaboration, pour 2016-2018, d'un projet de plan de travail axé sur cinq domaines thématiques portant sur:

- Les méthodologies et outils de suivi des sites Ramsar;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion et d'action;
- Les méthodes d'évaluation économique et non économique des zones humides;
- L'établissement d'un équilibre entre la conservation et le développement des zones humides; et
- La restauration des zones humides pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le GEST a également examiné les travaux relatifs au programme de CÉPS et aux priorités régionales et a reçu un rapport de consultant traitant d'un examen analytique approfondi de la Mission consultative de Ramsar.

Programme de développement durable pour l'horizon 2030:

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement pour l'horizon 2030, assorti de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Le Groupe Interinstitutionnel et d'Experts sur les Indicateurs de Développement Durable (novembre 2017) a fait de la Convention de Ramsar un co-dépositaire (avec le PNUE) de l'indicateur 6.6.1 (suivi de l'évolution de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau), auquel Ramsar présente les données fournies par les communications nationales.

Accord de Paris: L'Accord de Paris, conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est entré en vigueur en novembre 2016, précisant la responsabilité qui incombe aux pays de rendre compte de leurs progrès en matière de Contributions déterminées au niveau national (CDN) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La capacité des zones humides en matière de séquestration de carbone a permis de mieux faire connaître l'importance des zones humides quant à la contribution à l'adaptation et à l'atténuation des effets du changement climatique, y compris la réalisation des CDN.

Présentation spéciale

Avant l'ouverture officielle de la CdP13, un événement spécial, «Communauté d'action de la Conférence des Nations Unies sur les mangroves: les progrès accomplis et les opportunités offertes», a mis en exergue les engagements volontaires en faveur de la conservation des mangroves et de la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, mettant l'accent sur le rôle crucial des écosystèmes de mangrove pour les zones côtières et la résilience des océans.

La Cérémonie d'ouverture

Au cours de la cérémonie d'ouverture, l'Uruguay, pays hôte de la CdP12, a remis le drapeau cérémonial de Ramsar aux Emirats arabes unis, transférant ainsi la présidence de la CdP pour le prochain triennat.

Thani Bin Ahmed Al Zeyoudi, ministre de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique, Emirats arabes unis, a souhaité aux délégués la bienvenue à la CdP13 et a souligné l'importance des zones humides en tant qu'écosystèmes extrêmement riches en diversité, qui fournissent un large éventail de services sociaux et économiques. Il a mis en exergue le fait qu'aux EAU l'étendue des mangroves est passée de 41 km² en 2004 à 183 km² en 2017.

Jorge Rucks, Uruguay, Président du CP, a déclaré que le CP s'efforce d'agir de manière responsable et transparente pour s'acquitter de son mandat. Il a souligné la nécessité d'appliquer les connaissances scientifiques et technologique en vue d'assurer la protection durable des zones humides.

Dawoud Al Hajiri, Mairie de Dubaï, a déclaré que Dubaï accordait la priorité à l'environnement et comprenait l'importance des zones humides. Il a exprimé l'espoir que davantage de zones humides à Dubaï seraient, à l'avenir, ajoutées à la liste de Ramsar.

Razan Al Mubarak, Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, a souligné que la CdP13 est la première réunion de la Convention de Ramsar tenue dans la région arabe, soulignant la possibilité de célébrer la diversité et de relever les immenses défis posés aux zones humides par la sagesse collective, l'utilisation des technologies et la concrétisation de solutions intelligentes et innovantes.

Peter Thomson, Envoyé spécial des Nations unies pour les océans, a souligné que l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable «offrent un plan pour inverser le cycle du déclin». Il a rappelé aux délégués que l'ODD14.2 (gestion et protection durables des écosystèmes côtiers) mûrit en 2020, appelant à des mesures immédiates en faveur des générations futures.

Stewart Maginnis, UICN, a exprimé sa confiance que la CdP13 sera une autre étape décisive dans l'avancement de la conservation des zones humides, soulignant le caractère urgent de l'action, compte tenu «des pressions incessantes exercées sur les zones humides et de la rapidité choquante des pertes de zones humides».

Elizabeth Mrema, PNUE, parlant au nom du Directeur exécutif du PNUE, Erik Solheim, a souligné le taux effarant du déclin des espèces d'eau douce, qui a atteint 81% au cours des 40 dernières années. Elle a mis l'accent sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies en faveur de l'environnement et a présenté les réalisations accomplies au cours du dernier exercice biennal en collaboration avec le Secrétariat Ramsar.

Jane Madgwick, Wetlands International, parlant au nom des partenaires de l'organisation internationale, a déclaré qu'il est essentiel de veiller à la conservation et à la protection des zones humides pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle a exhorté les Parties à s'engager à agir pour le renforcement des liens entre les zones humides, la paix et la sécurité.

Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de Ramsar, s'est dite préoccupée par le fait que les zones humides disparaissent trois fois plus rapidement que les forêts, sachant que depuis 1970, 35% des zones humides ont disparu. Elle a déclaré que les Perspectives mondiales sur les zones humides sont un «signal de détresse et un signal d'alarme» et a exhorté les délégués à relever le défi, soulignant que la CdP13 est le moment de se résoudre à une action décisive en faveur de la protection des zones humides.

Les délégués devaient ensuite visionner une vidéo présentant la riche diversité de la vie dans les zones humides protégées des Emirats arabes unis.

Parlant du point de vue du monde des affaires, Florence Fontani, Engie, a reconnu que son entreprise a le devoir de prendre en ligne de compte les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes locaux, et a déclaré que son ambition est de conduire la transformation urbaine vers des communautés vertes et plus efficaces.

Parlant au nom du président de la société, Hatem Nseibeh, Assma Gosaibat, Total UAE, a déclaré que le succès de son entreprise passe par la reconnaissance des impacts sociaux dans les endroits où elle opère, et a donné un aperçu des divers efforts fournis pour la protection des zones humides.

Prix Ramsar pour la conservation

En fin de soirée, Jay Aldous, Secrétariat Ramsar, a présenté les septièmes Prix Ramsar pour la conservation:

- Pour l'utilisation rationnelle des zones humides, à la Fundación Global Nature, Espagne, en reconnaissance de ses contributions à l'utilisation durable à long terme des zones humides en Espagne et au-delà, à travers, notamment, l'adoption de systèmes de culture durables, de traitement des eaux et de l'engagement des parties prenantes; et
 - Pour les Jeunes champions des zones humides, au Youth Action Network du Samoa, pour ses travaux sur la réhabilitation des mangroves et des récifs coralliens, la sensibilisation du public, la plantation d'arbres et le travail en faveur des tortues marines.
- Ma Guangren, Chine, a reçu Le Prix de mérite pour ses travaux en Chine et en Asie, portant notamment sur: l'établissement de réglementations nationales pour la conservation des zones humides; un inventaire de l'état des zones humides; le financement de projets de conservation et de restauration; et la sensibilisation et l'éducation du public.

Jorge Rucks, Uruguay, a remis à Danone un prix récompensant 20 années de collaboration fructueuse et d'engagement en faveur de la conservation et la gestion durable des zones humides d'importance internationale.

Facundo Etchebehere, Danone, a souligné la foi de la société en la collaboration avec les Parties et le Secrétariat Ramsar pour la sécurité et la gestion de l'eau. Il a mis en exergue le rôle du secteur privé, soulignant «le pouvoir de chacun de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires à travers des choix quotidiens».

La Secrétaire générale Urrego a clos le premier jour de la CdP13 en rappelant que «chaque action compte, que rien n'est trop petit s'il contribue à faire avancer vers un monde de zones humides en bonne santé».